



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2009
Français
Original : anglais

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2009 et m'a demandé de lui faire rapport tous les trois mois sur la situation en République démocratique du Congo, le présent rapport porte sur les faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/160).

II. Principaux faits nouveaux

2. Dans l'ensemble, la situation en République démocratique du Congo a continué de poser de nombreux problèmes complexes au cours de la période considérée. Dans l'est du pays, malgré l'amélioration du climat politique et le renforcement de la présence de l'État, la situation en matière de sécurité est restée très explosive et la situation humanitaire s'est détériorée. Les opérations militaires contre les groupes armés étrangers et les groupes armés congolais restants se sont poursuivies mais le ciblage des civils par ces groupes a contribué à de nouveaux déplacements de population et à des violations des droits de l'homme, notamment à des actes de violence sexuelle perpétrés dans certains cas par des forces de sécurité gouvernementales. Si le reste du pays est resté stable, la situation socioéconomique ne s'est pas améliorée et la crise financière que traverse le pays a rendu plus difficiles les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix. Cela étant, des progrès sensibles ont été accomplis dans les préparatifs en vue des élections locales. Toutefois, des observateurs ont continué d'exprimer leurs préoccupations face aux progrès limités en ce qui concerne les réformes qui s'imposent en matière de gouvernance et l'action menée pour juguler la corruption et lutter contre les graves violations des droits de l'homme.

Nord-Kivu

3. Le 2 mars, avec l'aide de la MONUC, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont commencé l'opération Kimia II contre les



Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), principalement dans les territoires du Lubero, du Rutshuru et du Masisi (Nord-Kivu). Au cours de la période considérée, des affrontements ont opposé des bataillons nouvellement intégrés des FARDC aux FDLR dans les régions du parc national des Virunga, de Kashebere et de Luofu. Le 7 avril, le Président Kabila a nommé le général Amuli Bahigwa commandant FARDC de l'opération Kimia II. Parallèlement, le Ministre de la défense de la République démocratique du Congo a adressé une lettre à mon Représentant spécial le 29 mai pour confirmer que Bosco Ntaganda, qui avait été mis en examen par la Cour pénale internationale (CPI) pour des crimes de guerre qu'il aurait commis dans l'Ituri en 2002-2003, ne participe pas à l'opération Kimia II.

4. Grâce à l'opération Kimia II, les FARDC sont parvenues à réoccuper et contrôler des zones stratégiques d'où avaient été délogés des éléments FDLR au cours des opérations militaires menées conjointement par les forces militaires de la République démocratique du Congo et du Rwanda contre les FDLR entre le 20 janvier et le 25 février. En outre, depuis mars, 624 combattants des FDLR ont participé volontairement au processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Les FARDC ont également réussi à déloger les FDLR de certaines zones minières du Walikale, du Lubero et du Shabunda. En outre, elles ont effectué une série d'opérations militaires dans le parc national des Virunga, qui leur ont permis de repousser et d'éliminer des unités FDLR. La MONUC a prêté son concours à la planification conjointe avec les FARDC auxquelles elle fournit également un appui logistique.

5. Pour leur part, les FDLR choisissent de tendre des embuscades aux FARDC, s'attaquant à leurs positions, en particulier dans les lieux isolés, et de mener des opérations de représailles contre les civils, massacrant les populations, incendiant leurs maisons et commettant viols et pillages. Au cours des attaques qu'elles ont lancées le 17 avril contre le village de Luofu dans le territoire du Lubero, sept personnes, dont cinq enfants, auraient perdu la vie et 250 maisons auraient été totalement incendiées. Les raids des FDLR auraient également entraîné de nouveaux déplacements de plus de 100 000 personnes dans le territoire du Lubero. Le 9 mai, 69 civils sont morts violemment à la suite d'attaques des FDLR contre 20 villages dans le sud-est de la région de Walikale-Busunguri. Selon les estimations, 125 civils environ ont été tués et une cinquantaine blessés au cours de l'opération Kimia II dans le Nord-Kivu.

Mise en œuvre des accords du 23 mars

6. La mise en œuvre des accords de paix du 23 mars qui avaient été négociés sous les auspices de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, entre le Gouvernement, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et les autres groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu a commencé au cours de la période considérée. Après un retard initial, un comité national de suivi, composé de cinq membres pour chacun des signataires, a été créé le 30 avril pour superviser la mise en œuvre des accords. Trois sous-comités, composés respectivement du Gouvernement et du CNDP, du Gouvernement et des groupes armés du Nord-Kivu, et du Gouvernement et des groupes armés du Sud-Kivu, ont été mis en place. Le Comité a tenu une première session du 4 au 27 mai et adopté un calendrier révisé de mise en œuvre des accords portant sur une période de trois mois. Parallèlement, les représentants du CNDP ont

continué de faire part de leur préoccupation face à la lenteur de la mise en œuvre de l'accord qu'ils avaient conclu avec le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la libération des prisonniers politiques et l'intégration de leurs éléments dans les processus et institutions politiques nationaux.

7. Le 6 mai, le Parlement de la République démocratique du Congo a adopté la loi d'amnistie prévue par les accords du 23 mars, que le Président Kabila a promulguée dès le lendemain. Malgré les appels lancés par certains membres de l'opposition tendant à en élargir la portée géographique, la loi s'applique aux actes de guerre et aux crimes commis dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. En outre, sur la base des accords du 23 mars, dans le cadre de l'intégration des éléments CNDP aux structures politiques et administratives provinciales, certains éléments administratifs du CNDP ont été déployés dans les territoires du Rutshuru et du Masisi aux côtés des fonctionnaires actuellement en poste.

8. L'intégration accélérée du CNDP et d'autres groupes congolais armés dans les FARDC, qui avait commencé le 26 janvier, s'est achevée officiellement le 18 avril. Pendant la cérémonie de clôture tenue à Goma, neuf anciens groupes armés, y compris des représentants du CNDP et des groupes maï maï de la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO), ont signé une déclaration indiquant que leurs éléments avaient été soit intégrés dans l'armée nationale soit démobilisés, à leur choix; qu'il n'y avait plus de groupes armés dans le Nord-Kivu; et que les éléments récalcitrants seraient considérés comme des bandits armés. Selon les FARDC, 12 074 éléments ont été intégrés dans l'armée dans le Nord-Kivu suite à l'accélération du processus d'intégration.

9. La manière – très peu structurée – dont s'est déroulée l'intégration accélérée, notamment l'absence d'un processus de vérification et de contrôle, a entraîné de graves retards dans le paiement des salaires, des disparités dans les niveaux de formation, et un manque de casernes, de matériel et de moyens d'entretien suffisants pour le nombre sensiblement plus élevé des effectifs. Certaines unités des FARDC ont continué de harceler les populations et, dans certaines zones, d'anciens éléments des CNDP qui ont été intégrés ont continué d'ériger des barrages routiers et de percevoir illégalement des taxes. Des désertions en grand nombre ont également été signalées au cours de la période considérée.

10. Le 4 mai, sept groupes maï maï signataires de l'accord du 23 mars ont menacé de revenir sur leur intégration dans les FARDC, faisant valoir des griefs au sujet de la nomination des représentants au comité national de suivi. Certains des groupes maï maï se sont déclarés mécontents de la distributions des grades au sein des FARDC et de la préférence accordée au CNDP. Des poches d'éléments récalcitrants maï maï et PARECO se sont également opposées à l'intégration, notamment dans les territoires du Walikale et du Masisi.

Sud-Kivu

11. Après une planification conjointe importante entre les FARDC et la MONUC, des opérations limitées Kimia II ont été lancées dans le Sud-Kivu au début du mois de juin. En outre, les plans de protection et d'intervention en cas d'urgence humanitaire pour le Sud-Kivu ont été actualisés afin de réduire au maximum les incidences humanitaires des opérations. En réponse, les FDLR auraient imposé des

restrictions à la circulation des civils dans les zones autour de leurs bastions et lancé des attaques contre les FARDC dans la zone de Bunyakiri.

12. Au cours de la période considérée, des progrès limités ont été accomplis en matière d'intégration des groupes armés du Sud-Kivu dans les FARDC. Au 16 juin, 829 éléments des groupes armés seulement ont été enregistrés aux centres de cantonnement de Luberizi et de Kalehe. Toutefois, rares sont ceux dont les dossiers avaient été examinés et aucune décision n'avait été prise au sujet de leur intégration éventuelle dans les brigades des FARDC qui étaient actuellement déployées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Aucun des près de 150 éléments des Forces républicaines et fédéralistes (FRF) ne s'étaient présentés aux centres de cantonnement et les Mai Mai Yakutumba qui l'avaient fait étaient très peu nombreux. Toutefois, le nombre des candidats à l'intégration ou à la démobilisation devrait augmenter avec l'ouverture d'un troisième centre de cantonnement du Sud-Kivu à Baraka, près des zones d'opération des FRF et des Yakutumba.

Province Orientale

13. Le 26 mars, une directive commune a été signée par les FARDC et la MONUC pour le lancement de l'opération Rudia II. Celle-ci vise à contenir la menace que présente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en dominant les zones stratégiques, en mettant en place des réseaux de protection des populations locales et en encourageant les éléments de la LRA à désarmer volontairement. Les FARDC ont élargi leur présence dans la province à 6 300 soldats déployés dans un certain nombre d'agglomérations dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé. La MONUC pour sa part a continué de renforcer son déploiement à la base avancée de Dungu en portant à 1 000 hommes le total de ses effectifs dans le secteur. Les troupes de la MONUC étaient initialement déployées en tant qu'éléments de l'opération Rudia II dans les villes de Dungu et de Duru (Haut-Uélé).

14. Néanmoins, les actes de représailles de la LRA contre les civils, notamment massacres, enlèvements et pillages, se sont poursuivis dans les secteurs de Faradje, Dungu, Diagbe et Doruma. Ces attaques ont entraîné des déplacements massifs de population. Le 11 juin 2009, les chefs d'état-major de la défense de l'Ouganda, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo se sont réunis à Kisangani pour évaluer les progrès accomplis dans leurs opérations conjointes contre la LRA et pour convenir des étapes suivantes.

Ituri

15. Dans l'Ituri, les efforts visant à déloger et neutraliser les éléments restants de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI) et du Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) se sont poursuivis. Le 12 avril, les FARDC, avec l'appui logistique de la MONUC, ont lancé l'opération Iron Stone dans le sud d'Irumu. Au cours de cette opération qui s'est poursuivie jusqu'au 30 avril, les FARDC sont parvenues à reprendre plus de 10 villages qui étaient précédemment sous le contrôle des rebelles, tuant au moins 11 rebelles et dispersant les éléments restants. Les FARDC continuent de contrôler les zones stratégiques du sud d'Irumu. Toutefois, selon certaines informations, des éléments indisciplinés des FARDC et de la Police

nationale congolaise commettent des exactions et des actes de harcèlement contre la population locale.

16. Parallèlement, le 19 mai, le Commissaire du district de l'Ituri a créé un comité de 39 notables appartenant à 18 groupes ethniques chargé de négocier avec les rebelles. La MONUC s'est également entretenue avec 20 responsables politiques de l'Ituri basés à Kinshasa et les a encouragés à contribuer à mettre un terme au conflit dans le sud d'Irumbu.

Activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général

17. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de porter son attention sur les trois aspects interdépendants de son mandat, à savoir veiller au suivi politique de la mise en œuvre des accords du 23 mars entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés; promouvoir de bonnes relations entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda; assurer l'appui des dirigeants de la région des Grands Lacs dans son ensemble à la consolidation de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo.

18. À cet égard, de concert avec le cofacilitateur, l'ancien Président Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, mon Envoyé spécial a mobilisé activement un certain nombre de chefs d'État de la région, dans le cadre de réunions et d'échanges réguliers. Il s'est entretenu avec le Président de la Jamahiriya arabe libyenne, et Président en exercice de l'Union africaine, et a fait un exposé aux membres du Conseil de sécurité au cours de leur visite en Afrique. Mon Envoyé spécial et son équipe se sont aussi entretenus régulièrement, à Kinshasa et à Goma, avec des membres du Comité national de suivi pour examiner l'état de mise en œuvre des accords du 23 mars.

Institutions du Gouvernement et Parlement

19. Au cours de la période considérée, les progrès dans le domaine de la réforme des institutions ont été lents, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du programme gouvernemental pour la période 2007-2011, du Pacte de gouvernance et des « Cinq chantiers ». Suite à une lettre datée du 28 mai que lui avait adressée la présidence, instituant des mesures destinées à endiguer les dépenses publiques substantielles et répétées, le Premier Ministre Adolphe Muzito a dû faire face à des appels publics à la démission de la part de membres de la société civile et du Parlement, y compris à une motion de censure présentée contre lui par des membres de l'opposition parlementaire le 10 juin. L'examen de la motion de censure a été reporté.

20. Outre les faits nouveaux décrits dans mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/160) au sujet du boycott par l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) de la session ordinaire de l'Assemblée nationale, le Président de l'Assemblée, vital Kamerhe, a été remplacé par Evariste Boshab, le Secrétaire général du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), à l'issue d'un vote au scrutin secret le 11 avril. L'élection du nouveau Président de l'Assemblée a été précédée par la démission, le 25 mars, de tous les membres du Bureau de l'Assemblée, qui auraient subi des pressions de la présidence et de la haute direction du PPRD.

21. Malgré les retards enregistrés dans les activités parlementaires en raison de ces faits nouveaux, les deux chambres ont poursuivi leur action législative et leurs activités de contrôle. Au cours de la période considérée, le Parlement a adopté des lois importantes, notamment la loi sur la délimitation des frontières maritimes de la République démocratique du Congo, la loi sur l'amnistie pour les groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et un texte autorisant la ratification du Pacte de défense mutuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Des textes importants, tels que ceux concernant l'aviation civile et le code des hydrocarbures, ont été adoptés les deux derniers jours avant la clôture de la session actuelle du Parlement le 15 juin. Toutefois, des lois importantes se rapportant aux élections locales et à la réforme de la Police nationale congolaise sont toujours en instance.

Société civile

22. Mon Représentant spécial a inauguré un colloque qui a réuni à Kinshasa, du 25 au 27 mai, 130 représentants des réseaux et organisations de la société civile congolaise. Une trentaine d'invités représentant le Gouvernement, le Parlement, la communauté des donateurs et la société civile du Bénin, du Cameroun et du Mozambique ont également participé à ce colloque qui a abouti à l'adoption de la déclaration de Nganda dans laquelle les participants sont convenus de mettre en place un cadre de coordination des principaux réseaux de la société civile nationale, d'instaurer un dialogue stratégique structuré avec les partenaires institutionnels et internationaux sur les questions relatives au développement et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en 2005. Un autre résultat important du colloque a été la décision de créer un cadre consultatif des structures de la société civile qui serait chargé de coordonner les configurations existantes sur une base thématique et géographique.

Situation humanitaire

23. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire a continué de se détériorer dans l'est de la République démocratique du Congo où, selon les estimations, 1,7 million de personnes au total seraient actuellement déplacées, dont 832 461 personnes dans le Nord-Kivu, 445 900 dans le Sud-Kivu, 190 000 dans l'Ituri, et 240 825 dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé (province Orientale). Depuis janvier 2009, plus de 500 000 personnes ont été déplacées de leurs foyers ou abris temporaires pour les personnes déplacées, du fait essentiellement des affrontements entre les FARDC et les FDLR dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Sur une note plus positive, quelque 350 000 personnes déplacées sont retournées dans leur foyer dans le Nord-Kivu, principalement dans les territoires du Masisi et du Rutshuru.

24. Bien que l'accès limité et la multiplication des incidents de sécurité visant le personnel humanitaire aient entravé la fourniture de l'assistance humanitaire, les efforts ont été intensifiés au cours de la période considérée pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire. Dans le Nord-Kivu, 80 % de la distribution prévue de produits alimentaires ont été effectués dans le cadre d'un programme intégré destiné à combiner aide alimentaire et secours agricole d'urgence. Des épidémies de choléra dans des camps de personnes déplacées ont été enrayerées avec

succès. Dans le Sud-Kivu, la distribution de produits alimentaires et d'articles non alimentaires avait été suspendue en avril et mai sur l'axe reliant Bunyakiri à Hombo. Dans la zone de Dungu (province Orientale), l'aide aux populations touchées a dû être transportée par un pont aérien au profit de plus de 18 000 bénéficiaires. La MONUC a continué d'assurer des services d'escorte à un certain nombre d'organismes d'aide humanitaire, à leur demande.

25. Les déficits de financement ont eu une incidence négative sur le plan d'action humanitaire de 2009 pour la République démocratique du Congo qui, au moment de l'établissement du présent rapport, a recueilli 413 millions de dollars sur les 831 millions de dollars demandés.

Droits de l'homme

26. La situation sur le plan des droits de l'homme a continué de susciter de graves préoccupations. Des membres des FARDC et de la police nationale congolaise se sont rendus coupables d'exécutions arbitraires, de viols, d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des membres de groupes armés étrangers, y compris les FDLR et la LRA, ont commis des massacres de civils, des exécutions arbitraires, des enlèvements de villageois et des sévices sexuels. En outre, des éléments des services de renseignement de la République démocratique du Congo, aussi bien des civils que des militaires, ainsi que des autorités provinciales, auraient intimidé des membres de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. L'impunité dont bénéficient ceux qui commettent de graves violations des droits de l'homme a continué également de susciter de graves préoccupations durant la période considérée. Deux officiers des FARDC, dont un qui était détenu pour faits de viol, ont été libérés, et l'on prétend que c'était avec l'aide d'autres militaires.

27. L'intégration accélérée de groupes armés dans les FARDC et le lancement de l'opération Kimia II contre les FDLR ont coïncidé avec une forte augmentation du nombre de violations des droits de l'homme commises par des éléments des FARDC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Selon les rapports reçus, dans un certain nombre d'endroits, les militaires des FARDC ont obligé les chefs de village à organiser le travail forcé, y compris celui d'enfants, afin de rassembler des denrées alimentaires et aux fins de portage. On signale aussi que des militaires auraient rançonné les villageois dans leur zone d'opérations.

28. Le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme qui s'occupe de la situation des défenseurs des droits de l'homme s'est rendu en République démocratique du Congo au mois de mai 2009 et il a recommandé une série de changements à apporter dans la législation et la pratique de l'État.

Situation économique et financière

29. La République démocratique du Congo a continué de souffrir de l'incidence de la crise financière mondiale. La diminution des prix des produits de base a entraîné la fermeture de 40 compagnies minières et le licenciement de plus de 300 000 travailleurs rien que dans la province du Katanga. La baisse des cours des produits de base et de l'activité économique a également entraîné une diminution des recettes publiques de 14 % depuis 2008 et a une incidence négative sur l'économie du pays.

qui est lourdement tributaire des exportations de matières premières. De ce fait, le taux de croissance, qui était de 6,2 % en 2008, devrait chuter à 2,7 % en 2009.

30. L'augmentation du déficit du budget de l'État qui en a résulté, financé en partie par l'expansion monétaire, a entraîné une montée en flèche de l'inflation, qui est passée de 4 % en 2008 à 25 % en 2009 selon les projections, et une dépréciation du franc congolais de 28 % par rapport au dollar des États-Unis depuis décembre 2008. Le 12 mars, le Fonds monétaire international (FMI) a décaissé 195 millions de dollars pour atténuer l'incidence de la crise sur la balance des paiements et aider le pays à éviter la cessation de paiement du service de sa dette.

III. Exécution du mandat de la MONUC

Transfert progressif des tâches de la Mission dans l'ouest de la République démocratique du Congo

31. La MONUC continue de prendre des mesures pour assurer le transfert progressif des présences de la Mission de l'ouest à l'est du pays. Elle a commencé à faire un état des lieux afin de déterminer les capacités dans les provinces ouest et les conditions de transfert progressif des opérations à l'équipe de pays des Nations Unies, et de formuler des recommandations pour un calendrier de transition. À cette fin, une équipe commune d'évaluation provinciale MONUC-équipe de pays des Nations Unies a été envoyée à Bandundu/Kiwiki en juin. L'état des lieux dans les provinces de l'ouest restantes (Kasaï oriental, Kasaï occidental, Équateur et Bas-Congo) devrait être achevé d'ici à la fin août.

32. Sur la base des recommandations de la mission d'évaluation technique décrite dans mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/160), la MONUC a également commencé à planifier le transfert dans les provinces de l'est des sites des équipes d'observateurs militaires se trouvant dans les provinces de l'ouest; la concentration à Kinshasa des sections ghanéennes dans la brigade de l'ouest; le déploiement des éléments du bataillon tunisien actuellement basés à Kinshasa et le déplacement d'un hôpital de niveau II jordanien du Katanga à Dungu.

Plan de travail stratégique

33. La MONUC a achevé le plan de travail stratégique qu'elle a présenté au Conseil de sécurité lors de la mission que le Conseil a effectuée en République démocratique du Congo les 18 et 19 mai. Le plan stratégique est assorti de critères permettant de mesurer et de suivre les progrès réalisés quant aux activités prescrites aux paragraphes 3 et 4 de la résolution 1856 (2008).

34. La mission du Conseil de sécurité a également entendu un exposé sur les deux principales phases de transition envisagées de la MONUC. La première phase comprend le déploiement des capacités additionnelles autorisées dans la résolution 1843 (2008) dans l'est de la République démocratique du Congo jusqu'à la mi-2010, moment auquel on pourrait alors envisager de réduire les moyens militaires de la Mission. La seconde phase prévoit le transfert progressif, de la MONUC à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires, de certaines fonctions dans les provinces de l'ouest, sur la base de la résolution 1856 (2008).

35. La projection est fondée sur le passage d'étapes importantes dans le processus de transition, notamment sur le fait que la sécurité et la stabilité doivent continuer de régner dans l'ouest de la République démocratique du Congo et sur la réalisation de progrès sensibles en matière de consolidation de la paix dans l'est du pays et de réforme du secteur de la sécurité, qui permettraient aux FARDC de prendre le relai de nombreuses fonctions actuellement assurées par la MONUC dans le domaine de la sécurité. Une autre étape importante serait la tenue en 2011 des élections présidentielles, qui seraient gérées par les autorités de la République démocratique du Congo, avec la participation ou un appui limité de la MONUC.

Déploiement de capacités additionnelles et reconfiguration de la MONUC

36. S'agissant des capacités additionnelles autorisées dans la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité, aucune annonce n'a toujours été faite pour le matériel restant (16 hélicoptères, 1 appareil C-130 et du matériel de renseignement). En ce qui concerne les offres faites et acceptées, l'Égypte se prépare à déployer un bataillon d'infanterie, une compagnie de forces spéciales et une unité de police constituée. Les moyens militaires égyptiens devraient être déployés avant novembre 2009 tandis que l'unité de police constituée est attendue dans la zone de la mission en septembre-octobre. Le Bangladesh devrait déployer un bataillon d'infanterie à la MONUC en octobre, ce qui permettrait de transférer le bataillon pakistanaï dans l'Ituri à sa brigade homogène du Sud-Kivu, qui a besoin d'être renforcée de toute urgence. L'unité de police constituée bangladaise devrait être déployée d'ici au mois d'août, tandis que le déploiement de sa compagnie du génie interviendra avant la fin de 2009. La Jordanie devrait déployer sa compagnie de forces spéciales d'ici à octobre. Ces trois pays qui fournissent des contingents ont tous achevé leurs missions de reconnaissance en République démocratique du Congo.

37. En outre, la Belgique devrait déployer d'ici à la fin de juin un appareil C-130 qui serait basé à Kisangani. Des discussions sont en cours pour le déploiement de 200 formateurs de la République-Unie de Tanzanie. L'ONU a également accepté récemment l'offre de deux hélicoptères de l'Uruguay.

Protection des civils

38. Au cours de la période considérée, la MONUC a pris des mesures novatrices pour améliorer la protection des civils. À cet égard, elle a notamment déployé plus de 25 missions d'équipes conjointes de protection dans 12 localités différentes du Nord-Kivu pour faciliter l'accès humanitaire et déterminer les besoins en matière de protection des collectivités qui pourraient être touchées par les opérations menées contre les FDLR. Elle a également mis en place des cellules d'intervention rapide et des unités militaires d'intervention rapide dans les lieux de déploiement, et créé un réseau élargi de contacts avec les populations locales dans les zones à grands risques. En outre, elle a prêté son concours au déploiement des FARDC dans les zones sensibles où les besoins en matière de protection sont considérés comme extrêmement élevés. Toutefois, en mars et avril 2009, la MONUC a enregistré au total 64 attaques contre des civils dans le Nord-Kivu, pour la plupart dans les territoires de l'ouest du Masisi et du sud du Lubero.

Protection des enfants

39. Durant le premier semestre de 2009, 1 617 enfants ont été libérés des forces et groupes armés : 1 477 au Nord-Kivu, 131 au Sud-Kivu et 318 dans la province orientale. Cependant, faute d'une procédure d'agrément, certains enfants ont été intégrés dans les FARDC durant le processus d'intégration accélérée au Nord-Kivu. En outre, on a fait état de plusieurs cas de nouveaux recrutements d'enfants par les troupes intégrées des FARDC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi qu'au Katanga et dans le Kasai occidental et le Kasai oriental.

40. En consultation avec l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations, qui a été créée dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MONUC a pris la tête de la planification stratégique et de la négociation d'un plan d'action avec les FARDC visant à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants ou à y mettre fin, à libérer tous les enfants qui sont dans leurs rangs, à donner accès aux installations militaires pour y mener des vérifications et à concevoir des mesures en matière d'obligation redditionnelle.

Violences sexuelles

41. La situation sur le plan des violences sexuelles dans la République démocratique du Congo demeure gravement préoccupante, et l'on note une augmentation importante des incidents signalés dans les zones contrôlées par les FDLR et la LRA, ainsi que dans les zones de déploiement des troupes FARDC récemment intégrées. On note depuis le début de 2009 une augmentation alarmante des violences sexuelles dans le Sud-Kivu.

42. Malgré un durcissement de la législation réprimant les violences sexuelles, les responsables militaires, les fonctionnaires de police chargés d'enquêtes et les magistrats continuent d'inciter les familles de victimes de viol à régler ces affaires à l'amiable et contribuent de la sorte à perpétuer la culture omniprésente de l'impunité. On a cependant enregistré certains progrès dans ce domaine, lorsque, le 24 avril 2009, le tribunal militaire de Goma a condamné 20 militaires des FARDC et retenu à leur encontre une série de chefs d'inculpation, notamment le viol constitutif de crime contre l'humanité, à raison de faits dont ils s'étaient rendus coupables durant des opérations menées contre les FDLR dans le Nord-Kivu en mars 2008; mais un certain nombre de ces militaires se sont évadés durant leur transfèrement vers une prison. Par ailleurs, le 3 juin, le tribunal militaire de Kisangani a reconnu coupables et condamné cinq ex-combattants maï maï qui étaient accusés de viol massif, de tortures et de travail forcé constitutifs de crimes contre l'humanité, à raison de faits commis dans la province orientale entre le 27 juillet et le 3 août 2007. La MONUC a appuyé l'enquête et les poursuites dans ces deux affaires.

43. Face à l'aggravation de la situation et compte tenu de la résolution 1794 (2007), sous l'égide de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, une stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles a été mise au point et présentée au Gouvernement le 1^{er} avril. Celui-ci a approuvé cette stratégie et affirmé qu'il était pleinement résolu à la faire appliquer. Il s'agit d'offrir une plate-forme et un cadre d'action pour renforcer la prévention et la protection et lutter contre les violences sexuelles, en veillant à une

complémentarité avec les initiatives en cours, y compris la réforme du secteur de la sécurité et la stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation.

Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation

44. Au cours de la période considérée, le Bureau du Premier Ministre a établi le texte final de son plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé, dont la mise en œuvre sera appuyée par la communauté internationale par l'intermédiaire de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation. Le coût du plan, qui comprend des interventions dans les domaines de la sécurité, de l'autorité de l'État, du retour, de la réintégration et de la relance économique, devrait s'élever à 1,2 milliard de dollars, dont 400 millions de dollars proviendraient de contributions des donateurs à la Stratégie d'appui des Nations Unies et au plan d'action humanitaire. En outre, une aide a été demandée au Fonds pour la consolidation de la paix.

45. Les activités menées dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies pour soutenir le plan de stabilisation et de reconstruction se sont poursuivies. Au 16 juin, 829 combattants étaient enregistrés au centre de cantonnement de Luberizi et de Kalehe dans le Sud-Kivu. Les travaux de remise en état sur les six axes prioritaires se sont poursuivis, l'axe Rutshuru-Ishasha étant achevé à 90 %. La construction et la remise en état des bâtiments de l'administration, de la justice et du système pénitentiaire ont commencé en juin. Une campagne de sensibilisation pour le rapatriement des réfugiés rwandais est prévue pour août 2009.

46. En outre, La MONUC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont facilité le déploiement de 300 membres du personnel de la police nationale congolaise dans les postes de police de Rutshuru, Kinyandoni et Nyamilima, le long de l'axe Rutshuru-Ishasha et dans les postes de police de Sake, Matanda, Kibabi et Masisi, le long de l'axe Sake-Masisi. Au total 1 500 agents de la police d'intervention rapide (PIR) participeront également à un cours de recyclage et seront déployés pour renforcer la sécurité le long des axes prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Haut-Uélé.

47. Dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, la MONUC aidera également les services de police et les organes d'inspection des mines à se déployer progressivement dans les zones riches en minerais, l'objectif pour l'État étant de reprendre le contrôle des mines actuellement sous le contrôle de groupes armés. À cet égard, la MONUC a effectué, au cours de la période considérée, les premières inspections inopinées dans les aéroports du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Dans le cadre des préparatifs de ces activités, les observateurs militaires de la MONUC ont suivi un cours de formation intensif portant sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et le mandat de la Mission en ce qui concerne l'embargo sur les armes imposé contre les groupes armés illégaux.

48. La MONUC s'emploie, en coordination avec les partenaires internationaux et les autorités locales, à faire en sorte que l'État perçoive les taxes provenant de l'exploitation des minerais, des métaux et d'autres ressources naturelles. La Mission coordonne ses activités avec diverses initiatives régionales à cet égard, notamment l'équipe spéciale du Groupe de contact pour la région des Grands Lacs, récemment

créée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

Désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement

49. Les efforts déployés avec le concours de la MONUC durant la période de janvier à juin 2009 en matière de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement en ce qui concerne les groupes armés étrangers en République démocratique du Congo, ont permis de rapatrier au total 1 118 combattants rwandais et 1 284 membres de leur famille, ainsi que 56 combattants du Burundi et de l'Ouganda. En tout, ce sont 9 749 Rwandais qui ont été rapatriés, dont 7 337 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Selon des rapports émanant de sources diverses, ces efforts ont contribué à affaiblir le moral et la cohésion des FDLR. En outre, la MONUC a accru le nombre de zones temporaires de rassemblement, qui sont passées de 13 à 18, et créé quatre équipes mobiles qui doivent lui permettre de mieux mener des opérations d'information et d'extraction. Ces sites d'équipe ont été dotés de 12 émetteurs-récepteurs radio mobiles, dans le cadre d'une campagne d'information poussée qui a été menée conjointement par la composante militaire de la MONUC, les institutions des Nations Unies et les autorités locales. La MONUC a également renforcé son programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement vis-à-vis de la LRA afin de mieux faire face aux difficultés que ce groupe ne cesse de créer dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

50. Durant la période considérée, le MONUC a continué d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à appliquer le Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, en coopération étroite avec les autres organismes et partenaires compétents. Le 23 avril, le Ministre de la défense a lancé officiellement la deuxième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Cette phase est axée sur les 97 600 combattants restants (78 000 des FARDC et 19 600 éléments de groupes armés) qui n'avaient pu être complètement démobilisés et réinsérés durant la première phase du programme. À ce jour, sur les 3 086 combattants des FARDC qui ont été examinés durant la deuxième phase du Programme national, 1 941 ont choisi de rester dans l'armée et 1 145 ont préféré être démobilisés.

51. Cependant, le Gouvernement a exclu quelque 10 000 membres de la Garde républicaine du processus du Programme national. Par ailleurs, le 9 juin, le Ministère de la défense a fait savoir à la Banque mondiale que le Programme national ne serait pas exécuté dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et dans l'Ituri. Il ne sera donc pas possible de proposer l'ensemble du Programme national aux éléments des FARDC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. D'autres options de désarmement, démobilisation et réinsertion, en particulier les programmes de réinsertion communautaire appliqués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont coordonnés aujourd'hui par le programme national Amani que le Gouvernement a créé pour appuyer l'application des Actes d'engagement de Goma. Dans le Nord-

Kivu, seuls 1 386 des combattants intégrés durant le processus accéléré ont choisi d'être démobilisés et de bénéficier d'une réinsertion communautaire. Au Sud-Kivu, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les groupes armés a commencé à la mi-juin et est en cours.

Réforme du secteur de la sécurité

52. La réforme du secteur de la sécurité reste une des grandes priorités, mais faute d'un vaste débat national sur la politique et sur les priorités des différents programmes en la matière, cette réforme continue de marquer le pas.

53. Un certain nombre de partenaires internationaux, dont l'Angola, l'Afrique du Sud, la Belgique, la France et les États-Unis d'Amérique, ont lancé des initiatives bilatérales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en appuyant la formation et le renforcement des capacités des FARDC. La Mission d'assistance de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité, de son côté, a effectué un recensement des FARDC et mis au point des procédures de paiement sécurisées pour 16 bataillons. Reste que la coordination entre les partenaires internationaux est limitée en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. La MONUC s'efforce d'élargir son groupe de travail chargé de la réforme du secteur de la sécurité et d'y inclure des partenaires bilatéraux, outre la Mission d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité et la Mission de la police de l'Union européenne, afin de développer le partage de l'information et de parvenir à une meilleure coordination stratégique sur cette question essentielle.

54. L'approche adoptée par la MONUC pour s'acquitter de son mandat à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité repose sur trois piliers. Outre l'engagement politique au plus haut niveau en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, il y a le renforcement des capacités techniques et le soutien opérationnel, en particulier pour ce qui touche la formation de la police et de l'armée, afin d'appuyer la mise en œuvre d'une stratégie nationale viable et globale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC)

55. Durant la période considérée, le Président Kabila et le Conseil national de la défense ont approuvé le Plan révisé de réforme de l'armée publié par le Ministre de la défense le 4 février 2009 et dont j'avais présenté les grands traits dans mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/160). Depuis lors, le Plan a été révisé à nouveau, compte tenu des observations formulées par les partenaires internationaux et d'autres parties prenantes, et il est examiné aujourd'hui par le Parlement, avant de l'être par les partenaires internationaux.

56. Entre-temps, il a été mis au point un plan de réforme intérimaire qui énonce les tâches à exécuter immédiatement et à court terme pour ce qui est de la réforme du secteur de la défense. En outre, le Ministre de la défense a approuvé le mandat d'un organe national de coordination chargé d'orienter la réforme du secteur de la défense, en l'occurrence le Comité de suivi de la réforme de l'Armée (CSRA), ce mandat étant actuellement soumis pour examen au Président. Le Comité devrait être présidé par le Ministre de la défense et il superviserait un Secrétaire exécutif et des groupes de travail techniques chargés des aspects concrets de la réforme du secteur

de la défense. Le CSRA sera le principal mécanisme de coordination des partenaires nationaux et internationaux qui participent au processus de réforme.

57. De plus, la MONUC s'apprête à relancer son programme de formation des FARDC. Toutefois, du fait des opérations militaires qui se déroulent dans l'est du pays, du manque de logistique et des matériels requis, ainsi que du retard dans le versement de la solde, les FARDC n'ont toujours pas désigné les unités qui devraient participer au programme. Une fois que le programme de formation aura repris, tout sera mis en œuvre pour s'assurer qu'il est conforme à la stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité et qu'il contribue à l'application de celle-ci.

Police

58. En ce qui concerne la réforme de la police, en attendant que soit adoptée la loi organique appelée à offrir le principal cadre juridique pour orienter le processus de réforme de la police, les experts de police de la MONUC au sein du Comité de suivi de la réforme de la police, ont élaboré, conjointement avec d'autres partenaires, une importante législation complémentaire ayant trait au statut spécial de la Police nationale congolaise et au Conseil disciplinaire de celle-ci.

59. La MONUC continue de renforcer la capacité opérationnelle de la Police nationale congolaise par des activités quotidiennes de contrôle, de conseils et d'assistance technique. Grâce à une mission de six semaines réalisée à la mi-avril, la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix a aidé la composante de police de la MONUC à réviser son concept d'opérations, sa stratégie de formation et ses méthodes de réforme de la Police nationale congolaise. Cela a permis d'introduire dans le programme des modules spéciaux (compétence opérationnelle, compétence en matière d'enquête, compétence de gestion et autres domaines thématiques spéciaux). Cette nouvelle orientation devrait renforcer le programme de coimplantation de la police de la MONUC et de la Police nationale congolaise.

60. En juin, la MONUC a commencé la formation de 75 000 fonctionnaires de la Police nationale congolaise à Kinshasa, qui sont chargés d'assurer la sécurité dans le cadre de révision en cours des listes électorales, et des élections locales. La MONUC est convenue également avec le Gouvernement de former 2 067 éléments de la Police nationale congolaise qui ont été intégrées, en provenance du CNDP, de la PARECO et de divers groupes mai mai.

État de droit

61. La MONUC a continué un programme conjoint de formation financé par les Pays-Bas et appliqué dans toutes les provinces à l'intention du personnel de la justice militaire et des commandants des FARDC. Au total, ce sont 600 personnes qui ont suivi une session de formation de cinq jours portant sur la justice militaire, le droit pénal international et le droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que sur les questions relatives à la responsabilité du supérieur hiérarchique et aux violences sexuelles. La MONUC a organisé aussi, conjointement avec les États-Unis, un programme de formation à l'intention de 400 officiers des FARDC sur l'état de droit et la justice militaire dans les forces armées professionnelles. Elle propose également de renforcer les capacités d'enquête des procureurs militaires en créant des cellules d'appui à la poursuite dans le Nord-Kivu, le Maniéma, le

Katanga et l'Ituri. Il s'agit notamment d'améliorer la collaboration des autorités de justice militaire avec la Cour pénale internationale.

62. La MONUC a continué d'appuyer la consolidation du régime carcéral, l'accent étant mis sur la création de postes de gardien de prison et autres programmes visant à l'autosuffisance. Malheureusement, la pénurie de personnel qualifié, le manque d'écoles de formation et le délitement de l'infrastructure carcérale, tout cela continue de favoriser les évasions et d'alimenter la violence dans des prisons qui se trouvent dans des zones peuplées.

63. Sur la demande du Ministre de la justice, la MONUC a accepté de soutenir les efforts du Gouvernement dans le cadre des consultations organisées sur la justice transitionnelle. Par ailleurs, elle continue de soutenir le Ministère, qui effectue un audit de l'infrastructure et du personnel de justice à travers le pays, l'accent étant mis particulièrement sur les tribunaux de district dont le rôle sera décisif dans le règlement des litiges lors des prochaines élections locales.

Élections locales

64. Les préparatifs en vue des élections locales avancent. La Commission électorale indépendante a présenté un budget révisé qui ramène le coût total des élections locales de 190 millions de dollars à 163 millions, le Gouvernement prenant à sa charge 31 millions de dollars. Ce budget révisé a été approuvé par le Gouvernement et ses partenaires internationaux de développement, le 24 mars 2009.

65. Sur cette base, la Commission électorale indépendante (CEI) a publié le 28 mars le calendrier de la première phase du processus électoral, qui consiste dans la révision des listes électorales. Cette phase a commencé le 7 juin à Kinshasa, avec le soutien de la MONUC, du PNUD et des autres partenaires. La deuxième phase pour le reste du pays devrait commencer le 2 août. La CEI a réaffirmé sa détermination à organiser les phases suivantes des élections locales immédiatement après que les listes électorales auront été révisées, les élections devant avoir lieu durant le premier trimestre de 2010. Les préparatifs des prochaines étapes par la MONUC et le PNUD, en appui à la CEI, sont déjà lancés, notamment la formation, la sensibilisation des électeurs et le prédéploiement de kits électoraux, la Commission électorale devant annoncer la date précise des élections durant la phase de la révision des listes électorales.

66. Le cadre juridique pour les élections continue d'être un grand sujet de préoccupation. La CEI doit encore recevoir une liste autorisée des entités territoriales appelées à devenir des circonscriptions électorales. Cependant, les ministères compétents se sont engagés à communiquer les informations requises à la CEI d'ici à la fin du mois de juin 2009.

Information

67. La MONUC continue d'adapter sa stratégie globale et des activités de communication afin de pouvoir mieux expliquer le mandat de la Mission et de toucher des audiences importantes. La grille des programmes de Radio Okapi a été revue de manière à renforcer ses composantes information et nouvelles et à attirer des audiences diverses dans tout le pays. On examine également la possibilité

d'étendre le signal à modulation de fréquence de Radio Okapi jusque dans le Haut-Uélé.

Observations

68. Depuis mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/160), un certain nombre de mesures de suivi ont été prises pour stabiliser la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et exploiter les résultats obtenus durant le premier semestre. L'achèvement officiel de l'intégration accélérée des groupes armés du Nord-Kivu et le début du cantonnement des groupes armés du Sud-Kivu sont des étapes importantes dans la voie de la mise au pas des groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Je salue aussi la création du Comité national de suivi chargé d'appliquer les Accords du 23 mars et me félicite que certains des engagements pris par le Gouvernement se concrétisent, notamment l'agrégation du CNDP en tant que parti politique et la libération de certains prisonniers du CNDP.

69. Le lancement des opérations Kimia II et Rudia II montre que le Gouvernement de la République démocratique du Congo est décidé à régler la question de la présence de groupes armés étrangers dans l'est du pays, présence qui est une des principales sources de conflit et de tension dans la région des Grands Lacs. L'opération Kimia II a commencé dans le Sud-Kivu, où la plupart des éléments des FDLR sont retranchés depuis plus de 10 ans.

70. En dépit de ces faits nouveaux, je suis très préoccupé par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, car elle demeure des plus volatiles. L'application des Accords du 23 mars continue de se heurter à des obstacles de taille, notamment pour tout ce qui concerne la sécurité et la gouvernance prévue dans les Accords, ainsi que l'engagement de promouvoir la réconciliation des communautés et une plus grande participation à la vie publique. J'ai demandé à mon Envoyé spécial et à mon Représentant spécial de continuer à suivre la situation de près et d'exiger la concrétisation à bref délai de ces engagements.

71. De nouvelles difficultés sont apparues, et elles ne font qu'ajouter à la précarité et à la volatilité de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Je pense en particulier à la capacité et au comportement des unités des FARDC récemment intégrées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Comme indiqué dans le présent rapport, de nombreux membres de ces unités attendent toujours d'être payés, sont peu formés et mal équipés. Le commandement et le contrôle des unités des FARDC laissent également beaucoup à désirer. Cette situation, outre les incidences négatives qu'elle a sur les opérations militaires, entraîne une augmentation des désertions, et des mutineries et une multiplication des abus dont ont à souffrir les populations que ces forces sont censées protéger.

72. Heureusement, le soutien logistique de la MONUC a permis d'atténuer quelques-uns de ces effets, mais il est indispensable que le Gouvernement accorde à la capacité et au comportement des unités des FARDC récemment intégrées toute l'attention qu'ils exigent, notamment en veillant à ce que tous les membres des FARDC touchent leur solde ponctuellement, à ce que des casernes soient construites, à ce que la police et la justice militaires soient renforcées et à ce qu'une formation appropriée soit dispensée. Le Gouvernement est fermement invité à examiner avec la MONUC ces questions essentielles à la lumière de la lettre que mon Représentant spécial a adressée au Ministre de la défense le 8 mai 2009 pour

exposer les étapes concrètes d'une meilleure intégration des unités des FARDC. À cet égard, un soutien international immédiat, notamment dans le domaine de la formation et de l'équipement, est indispensable. De même, il faut mettre au point de véritables mécanismes d'agrément et lancer des initiatives en vue de la démobilisation et de la réinsertion dans les communautés. Entre-temps, la MONUC suivra de près le comportement des unités des FARDC et cessera tout soutien aux opérations de celles d'entre elles qui ne respecteraient pas les droits de l'homme et violeraient le droit international humanitaire.

73. L'intégration accélérée de milliers d'éléments de groupes armés dans les FARDC n'a rendu que plus urgente la réalisation de progrès dans la réforme du secteur de la sécurité. La création de forces de sécurité professionnelles congolaises qui soient efficaces, crédibles, bien entretenues et bien équipées offrirait la garantie d'une stabilité sur le long terme et ne manquerait pas de faciliter le retrait définitif de la MONUC. Le Gouvernement est fortement encouragé à accorder à cette question vitale l'importance qu'elle mérite. Je presse aussi le Gouvernement et ses partenaires à se mettre d'accord sur les mesures de coordination qui s'imposent dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la conception et l'application d'une stratégie globale pour la réforme du secteur de la sécurité sous la direction du Gouvernement.

74. Un autre défi important à relever tient à l'impact que les opérations militaires ont eu sur la population civile, notamment du fait de la tactique de représailles dont les FDLR et la LRA usent à l'encontre de civils innocents. Je suis très préoccupé par l'augmentation considérable des déplacements et les atrocités généralisées commises ces dernières semaines à l'encontre des populations de l'est de la République démocratique du Congo. La protection de la population civile doit demeurer la priorité numéro un dans toutes les opérations des FARDC. J'exhorte le Gouvernement à intégrer effectivement cette dimension essentielle dans la planification et la conduite de toutes les opérations. Sans compter les mesures prises par la MONUC et exposées dans le présent rapport, j'ai demandé à la MONUC et au HCR de mettre au point à l'échelle du système des Nations Unies un régime de protection de la population civile en République démocratique du Congo qui englobe la sécurité, la dimension humanitaire et les droits de l'homme, afin de concilier la priorité que la MONUC doit assigner à la protection des civils avec son mandat d'apporter un soutien aux opérations des FARDC.

75. Il faut également reconnaître qu'à elle seule, l'option militaire ne règlera pas la question des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard et compte tenu des dispositions du Communiqué conjoint de Nairobi, j'ai demandé à la MONUC de concevoir des méthodes multidimensionnelles pour régler la question de la présence des FDLR, en collaboration étroite avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, avec mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et avec les autres partenaires. Conformément à la résolution 1804 (2008), j'encourage également tous les pays connus pour abriter des responsables des FDLR à prendre des mesures énergiques pour entraver l'action de ceux-ci et les traduire en justice.

76. Le succès d'une telle approche, tout comme la stabilité sur le long terme de la région, passe par une coopération plus étroite entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. J'engage ces deux gouvernements à redoubler d'efforts pour créer un élan, notamment en convoquant à

nouveau les réunions 4+4, qui n'ont plus été tenues récemment. À cet égard, je me félicite de la nomination d'un ambassadeur du Rwanda auprès du Gouvernement de la République démocratique du Congo et j'engage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poser rapidement à son tour ce geste diplomatique important. J'ai demandé à mon Envoyé spécial de continuer à encourager le Président Kabila et le Président Kagamé à appuyer la poursuite du rapprochement entre les deux pays. Je l'ai chargé aussi de continuer de prôner une coopération régionale renforcée, notamment en promouvant l'application du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

77. Vu la situation des plus volatiles qui existe dans l'est de la République démocratique du Congo, le déploiement des ressources supplémentaires autorisées dans la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité demeure très important. Je suis très préoccupé par le fait que l'ONU n'a toujours reçu aucune promesse de contribution pour ce qui est des 16 hélicoptères restants, de l'avion C-130 et du soutien en matière de renseignements, car tout cela contribue puissamment à assurer la mobilité de la MONUC et, partant, à assurer ponctuellement la protection de la population civile. Il faudra veiller à compléter comme il se doit ces ressources supplémentaires pour permettre à la MONUC de poursuivre son engagement militaire en appui aux FARDC.

78. Pour que se concrétisent les dividendes de la paix, les efforts militaires consentis dans l'est de la République démocratique du Congo doivent être relayés par un suivi rapide sous la forme du rétablissement de l'autorité de l'État et de l'exécution d'activités de relèvement. L'initiative du Gouvernement d'élaborer, avec le concours de la MONUC et des partenaires, un plan de stabilisation et de reconstruction marque un pas positif en ce sens. Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils fournissent les ressources supplémentaires requises en vue de l'application de ce plan et de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, qui a été alignée sur le plan du Gouvernement.

79. Je me félicite de l'élan donné à la préparation des élections locales par le début, le 7 juin à Kinshasa, de l'établissement des listes électorales. J'engage le Gouvernement à s'assurer que les activités de suivi envisagées sont bel et bien menées et qu'il supporte sa part des ressources financières décaissées. Il importe que cette condition préalable et les autres conditions nécessaires importantes soient remplies à temps pour que les élections puissent se tenir comme prévu.

80. J'exhorte aussi le Gouvernement à s'employer à accélérer la réalisation des réformes qui s'imposent, notamment dans le domaine des services publics, de la gestion financière et de la décentralisation. Compte tenu aussi des contraintes nées de la détérioration de la situation économique et financière dans le monde, j'encourage le Gouvernement à tirer le meilleur parti possible de ressources rares en les mettant au service de la coopération pour le développement et de l'investissement.

81. La lutte contre l'impunité continue d'être un défi majeur et exige de la République démocratique du Congo qu'elle s'engage au plus haut niveau à demander des comptes aux auteurs de violations des droits de l'homme et d'autres abus. À cet égard, la MONUC est en train d'élaborer un plan d'action pour les 12 à 24 mois à venir. Ce plan d'action comprend des mesures prioritaires en vue de garantir l'application de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles qui a été convenue avec le Gouvernement et les partenaires. J'aimerais aussi

engager le Gouvernement à créer une instance de consultation avec les partenaires internationaux sur les questions de la gouvernance et de l'état de droit.

82. Compte tenu de ces défis complexes et de ces atouts, et afin de permettre le transfert progressif des responsabilités de la MONUC concernant l'ouest du pays, la MONUC et les équipes de pays des Nations Unies devront mettre au point une stratégie globale à l'échelle du système des Nations Unies en République démocratique du Congo, stratégie qui devra englober une vision commune des objectifs des Nations Unies, des priorités et un ensemble de résultats convenus, des délais et des responsabilités en ce qui concerne des tâches essentielles pour la consolidation de la paix dans tout le pays. Ladite stratégie exposera concrètement comment se réalise le transfert progressif des responsabilités de la MONUC en ce qui concerne l'ouest du pays sur la base des recommandations énoncées dans mon rapport du 27 mars 2009 (S/2009/100). Elle comprendra aussi le Plan de travail stratégique de la MONUC qui avait été examiné avec la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo les 18 et 19 mai, la façon dont les organismes des Nations Unies conçoivent la protection de la population civile et l'approche multidimensionnelle des FDLR, telles qu'elles sont visées aux paragraphes 74 et 75 ci-dessus.

83. Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous les membres du personnel de la MONUC, les civils, les militaires et les policiers; ensemble, sous la direction de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Alan Doss, ils ont continué à faire preuve de leur détermination et d'un dévouement désintéressé en des circonstances extrêmement difficiles afin de soutenir le peuple congolais durant une période critique de son histoire. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à mon Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs, Olusegun Obasanjo, et à l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à la communauté humanitaire, qui font tout pour sauver des vies dans un environnement éprouvant. J'exprime aussi toute ma gratitude aux pays qui envoient des contingents à la MONUC, ainsi qu'à leurs militaires, aux pays donateurs et aux organisations multilatérales et non gouvernementales qui fournissent un soutien combien nécessaire durant la crise qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo.

